

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2880**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Technicien de la gestion des ressources humaines dans les entreprises et les administrations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La gestion des ressources humaines recouvre de nombreux domaines, notamment la formation, la paie, le recrutement, les relations internes et sociales, la mise en place des nouvelles lois sociales...

Le technicien supérieur paye travaille sous la direction du chef comptable ou du responsable R.H.. Il organise les documents et les déclarations du service paye : bulletins de paye, contrats de travail, cotisations et les tient à jour. Il informe les salariés sur leurs avantages sociaux. Il saisit les données concernant la gestion administrative des salariés (mouvements, charges sociales, congés payés)... Il entretient des relations avec les partenaires extérieurs (organismes sociaux et administration fiscale).

Il exploite les informations pour les présenter sous la forme de documents de synthèse (tableaux, graphiques).

Le technicien supérieur en ressources humaines assiste le responsable du personnel. Il assure le suivi des dossiers d'absence, de congés et de retraite. Au niveau du recrutement, il participe aussi à la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences. Il évalue à l'aide de statistiques les besoins en personnel. Il établit des définitions de postes et présélectionne les candidats.

Il peut également mettre en place des actions de formation.

Maîtriser les chiffres de l'entreprise Etre rigoureux et méthodique dans le recueil et l'exploitation des données

Communiquer avec aisance

Faire preuve d'initiative

Faire preuve de discrétion

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille généralement dans les services ressources humaines ou comptabilité des entreprises ou des administrations et également dans une agence d'intérim.

Il peut exercer la fonction de technicien supérieur de la paie ou de la formation, d'adjoint au chef comptable, de chargé de recrutement...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1501 : Assistanat en ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Environnement de l'entreprise : problèmes économiques contemporains ; sociologie de l'entreprise
- Droit : Gestion du personnel et des Ressources Humaines dans la fonction publique ; droit de l'entreprise ; droit du travail
- Langages et communication en entreprise ; anglais
- Gestion des salaires : fiscalité ; comptabilité ; détermination des salaires ; paie et logiciel
- Gestion des ressources humaines : économie du travail et de l'emploi ; recrutement ; relations sociales, formation
- Informatique et statistiques

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

promotion d'environ 30 étudiants

Autres sources d'information :

<http://www.upmf-grenoble.fr/sceco>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :